# LA LETTRE DU SCOT DU BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE







#### Zoom sur un partenaire : le PNR Landes de Gascogne

Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne est l'un des nombreux partenaires du SYBARVAL. Il couvre 11 des17 communes du SYBARVAL et en fait un interlocuteur privilégié.

Au-delà des travaux menés conjointement sur la Trame Verte et Bleue, le SYBARVAL et le PNRLG se sont associés pour élargir l'état des lieux de la pollution nocturne à l'échelle du SCOT et mettre en place un plan d'actions permettant la restauration des continuités nocturnes.

## Le projet de label Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE)

L'objectif est de faire reconnaître l'exceptionnelle qualité du ciel étoilé présente au cœur du Parc Naturel Régional, d'en assurer la préservation ainsi que celle de la biodiversité nocturne par une diminution de la pollution lumineuse, mais aussi de conforter l'écotourisme.

Ce projet porté par le Parc Naturel Régional a été retenu dans le Plan Climat du SYBARVAL, en 2018 et a permis de lancer un travail partenarial. Ainsi, un diagnostic de l'ensemble du parc d'éclairage a été conduit pour évaluer la pollution lumineuse des matériels existants et, en 2020, des mesures ont été proposées pour les améliorer.

A ce titre, Karine DESMOULIN, Vice-Présidente du Parc à la Transition Energétique, rencontre les municipalités pour présenter le projet et convaincre de son intérêt. À ce jour, à l'échelle du SCOT, 10 sur 17 communes membres ont délibéré pour adhérer au projet de labellisation RICE. L'objectif est de pouvoir candidater avant la fin de l'année 2022, avec l'ensemble des collectivités qui se seront engagées.



### Vers une stratégie d'actions pour la Trame Noire et la biodiversité nocturne

En parallèle de la candidature au label RICE et dans le cadre du PCAET, le PNR des Landes de Gascogne et le SYBARVAL ont sollicité la LPO pour répondre en 2021 à un appel à projet de la Région. Cette démarche vise à hiérarchiser les points lumineux de l'éclairage public en fonction de leur localisation au vu des enjeux de biodiversité du territoire et des continuités écologiques favorables à la faune nocturne (trame noire).

Suite à la réalisation d'un diagnostic et à la tenue de plusieurs ateliers de réflexion conduits avec les communes et les EPCI, la rédaction d'une stratégie d'actions est en cours. Celle-ci sera présentée aux élus du territoire en décembre 2022.



Au terme de plusieurs mois de concertation et d'échanges, et après la réception de nombreuses contributions, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) présenté en réunions publiques aux mois de janvier et février 2022, a été complété.

Le débat règlementaire s'est tenu le 17 novembre 2022 en conseil syndical, ouvert au public. Les élus ont félicité les services et les partenaires pour le travail accompli et ont légèrement amendé le document.

La délibération, le compte-rendu des débats et le Projet d'Aménagement Stratégique ont été notifiés aux Personnes Publiques Associées. conformément au Code de l'Urbanisme. Ces éléments sont disponibles sur le site Internet du SYBARVAL : www.sybarval.fr

## SUITE DE LA DEMARCHE

Avec l'adoption du PAS, la deuxième étape du SCOT a été franchie. Les élus du SYBARVAL vont maintenant travailler au contenu du Document d'Orientation et d'Obiectifs (DOO).

Ce document est le fascicule des règles du SCOT. Les prescriptions et recommandations du DOO devront répondre aux enjeux définis dans le PAS, thème par thème. Il comprendra également trois volets spécifiques : le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL), le volet «Littoral» et le volet «Maritime».



